

FIN DE VIE : SOMMES-NOUS ENCORE DANS UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE ?

Le jeudi 8 février, pour la deuxième fois en moins d'un an, le président de la République a invité à dîner à l'Élysée les représentants des religions pour parler de la fin de vie. Ils en avaient discuté lors des vœux présidentiels. Alors pourquoi une nouvelle réunion ? Pour entendre quoi de nouveau ? Qu'ils sont tous opposés à une loi autorisant l'Aide Active à Mourir chez les malades atteints de maladie incurable. On le sait. Leur opposition est connue depuis toujours, ils l'ont proclamée, ils l'ont écrite dans la presse, ils l'ont répétée : ils sont contre cette liberté individuelle, la dernière dont l'être humain peut bénéficier. C'est même l'un des rares points sur lequel toutes les religions sont d'accord. Tout au moins pour ce qui concerne les autorités religieuses car l'avis des croyants est fort différent : ainsi 72% des catholiques pratiquants sont pour un changement de la loi et une ouverture sur l'Aide Active à Mourir, en opposition flagrante avec leurs représentants.

Alors que les représentants des religions s'expriment, qu'ils soient entendus, cela est normal dans une République laïque, mais que les religions entendent imposer leur point de vue est inacceptable. C'est faire fi de la laïcité, la base de la tolérance dans notre République. C'est s'opposer au désir de 80% des Français qui réclament un changement de la loi, exprimé dans les nombreuses enquêtes d'opinion et ce, depuis vingt ans. C'est faire fi de l'avis de la Convention Citoyenne dont les membres ont voté à 75 % en faveur d'une loi sur l'Aide Active à mourir. C'est ignorer le vote ultra-majoritaire du Parlement français, le 21 avril 2021, portant sur l'article 1 de la proposition de loi du député Olivier Falorni et qui instituait le droit à l'Aide Médicale à Mourir.

Est-ce normal que l'influence des représentants des religions pèse plus que l'avis de la très grande majorité des citoyens ? Est-ce normal qu'une loi de liberté sur la fin de vie, la seule qui concerne tous les citoyens sans exception, dépende des hésitations d'un seul homme, fut-il Président de la République ? Où sont passés ses propres engagements publics faits à des personnalités artistiques comme Line Renaud ? Où sont ses engagements vis-à-vis de la Convention ? Que devient l'engagement de son premier ministre devant l'Assemblée Nationale lors de l'exposé du programme de gouvernement, annonçant une loi sur l'Aide Active à Mourir ?

Pourquoi ces hésitations ? Le projet d'une loi sur les soins palliatifs et l'Aide Active à Mourir était annoncé pour la fin août 2023 ? Puis pour octobre ? Puis décembre ? Puis février 2024, puis avant l'été... Où est le respect de la Démocratie ?

Sommes-nous encore dans une République laïque si l'avis du monde religieux l'emporte sur la volonté des citoyens ?

Le Choix-citoyens pour une mort choisie - Contact : 06 80 58 45 76